

**République Française**  
**Département**  
**de la Nièvre**

Compte-rendu de la commune de Champvert  
séance du 12/05/2015

L' an 2015 et le 12 Mai à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE CHAMPVERT sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

**Présents** : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, CHARLOT Céline, OLLIER Françoise, VEILLEROT Michèle, VRAY Stéphanie, WALSZEWski Aurélie, MM : BANSE Serge, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin, PETILLOT Jérôme, THOMAS Christian

**Absents** : Absent(s) ayant donné procuration : MM : COULON Jean-Michel à Mme BERNIER Corinne, DEBOFFE Christian à M. CAILLOT Daniel

Secrétaire de séance : Mme VEILLEROT Michèle

Date de la convocation : 30/04/2015

**2015/013 : Démission Madame RAGOUGNEAU Maude**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Madame RAGOUGNEAU Maude concernant sa démission du Conseil Municipal à compter du 05 Mai 2015.

Le Conseil Municipal accepte cette démission à l'unanimité.

**2015/014 : Travaux trottoirs - Demande DETR**

La construction de la dernière maison étant achevée Rue du 19 mars 1962, la réalisation des trottoirs peut être effectuée.

L'entreprise retenue pour ces travaux est la société Jaillot-Nolin TP, son devis s'élève à 7225€ HT.

Une aide financière de l'état (DETR) est demandée pour un taux maximum de 60%, soient 4395€.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer d'une part le devis et d'autre part tous les documents afférents à la DETR.

**2015/015 : Assainissement - Réhabilitation du réseau d'assainissement du Bourg**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un Maître d'oeuvre pour la réalisation de l'opération d'assainissement - réhabilitation du réseau d'assainissement du Bourg.

Il propose, compte-tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 15 000€ HT) pour les pouvoirs adjudicateurs ou (inférieur à 20 000€HT) pour les entités adjudicatrices, de confier la mission correspondante au service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 8% du montant HT estimé des travaux.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Accepte de confier la maîtrise d'oeuvre de l'opération assainissement - réhabilitation du réseau d'assainissement du Bourg au service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 8% du montant HT estimé des travaux.

**2015/016 : Décision modificative**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

D 2181 prog.161 : - 1 100€

D 21318 prog.130 : 1 100€

### **2015/017 : Convention entre Commune de Champvert et Société APAVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'obligation de faire contrôler les installations électriques des bâtiments recevant du public. La Société APAVE est spécialisée dans ce domaine et propose 4 contrats concernant les différentes vérifications.

- Vérification des installations électriques : 889,97€/an
- Vérification des installations thermiques : 329,97€/an
- Vérification des équipements de sécurité (alarme) : 329,97€/an
- Vérification des équipements mécaniques (tracteurs) : 264€/an.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ensemble des contrats et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ceux-ci.

### **2015/018 : Convention Commune de Champvert /SIEEEN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition émanant du SIEEEN concernant le diagnostic accessibilité d'ERP et la réalisation d'un Ad'Ap.

Cette mission comprend le diagnostic des bâtiments, le relevé des non-conformités, la définition et le chiffrage des prescriptions pour lever les non-conformités, la réalisation de l'Ad'Ap (agenda de mise en accessibilité).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à celle-ci.

### **2015/019 : Loyer 7 Rue des Fossés**

Les travaux de la maison sise 7 Rue des Fossés à Champvert sont terminés.

Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer à 380€ par mois (charges non comprises)

### **2015/020 : Assainissement - Assistance pour la finalisation du zonage d'assainissement**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération d'assainissement - Assistance pour la finalisation du zonage d'assainissement.

Il propose, compte-tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 15 000,00€HT de travaux), de confier la mission correspondante au service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 2 100€HT pour 30 heures, correspondant à une étude ou une maîtrise d'oeuvre simple.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de confier une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'assainissement-Assistance pour la finalisation du zonage assainissement au service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 2 100€HT pour 30 heures.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

\* Monsieur Le Maire informe que la Société Guinot entreprend les travaux Route de Riégeo à partir du lundi 18 mai 2015. Ces travaux devraient durer une dizaine de jours.

Nous profitons de ce chantier pour faire reprendre une zone très abîmée et dangereuse de la Route de Vanzé. Nous bénéficions du tarif appliqué pour la Route de Riégeo, très intéressant, puisque inférieur de 40% à un tarif conventionnel.

\* Monsieur Augustin Jankech informe que le jardin pédagogique est terminé, il sera bientôt mis à la disposition des écoles de Champvert.

Merci aux bénévoles qui ont fourni les matériaux afin de réaliser sa mise en place.

Le fleurissement de la commune a commencé. Le CAUE aidera la commission Environnement et Cadre de Vie à réfléchir à un fleurissement cohérent tenant compte de plusieurs paramètres (équipement des locaux pour les personnes à mobilité réduite, appartenance à une nouvelle Communauté de Communes...)

On déplore toujours les incivilités autour des conteneurs à verres.

Le Maire  
M. CAILLOT Daniel

